Fiche éleveur

Biosécurité : pourquoi protéger mon élevage ?

Version : mars 2022

La peste porcine africaine

Peut-on éviter la PPA ?

OUI ! Seules mesures de protection : biosécurité en élevage et dans les transports.

- Virus très résistant : plusieurs mois dans l'environnement
- Maladie animale qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers

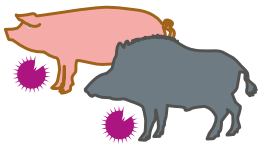

- Maladie non transmissible à l'homme.
  Aucun danger pour l'Homme, ni par contact, ni par consommation de viande.

- Des conséquences très graves :

Pour l'éleveur touché par la PPA :

- Très fortes mortalités des suidés (95% jusqu'à 100%)
- Dépeuplement de l'élevage et arrêt durable de l'activité
- Conséquences psychologiques
- Pertes économiques

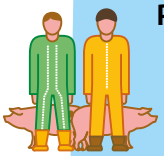

Pour les éleveurs voisins

- Blocage des mouvements de porcins :
  difficultés de conduite d'élevage et perte de débouchés
- Pertes économiques
- Dépeuplement préventif dans les élevages avec un faible niveau de biosécurité

Dans l'ensemble de la zone infectée : restriction d'accès et d'activités dans certaines zones (exploitation forestière, randonnée, chasse et dépopulation de sangliers…)

Au niveau national

- Marchés internes saturés, chutes durables des cours (-15% au moins)
- Perte du statut indemne de la France : fermeture de marchés à l'export sur le long terme (estimés à 364 millions par an pour la France).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité
INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE
ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine
GDS France
L'action sanitaire ensemble
sngtv
SOCIÉTÉ NATIONALE DES GROUPEMENTS TECHNIQUES VÉTÉRINAIRES
LA COOPÉRATION AGRICOLE
ifip
Institut du porc

Contexte épidémiologique

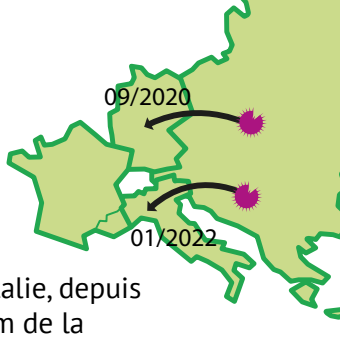

La maladie progresse vers l'Ouest. Elle touche l'Allemagne depuis septembre 2020. En Italie, depuis janvier 2022, des sangliers sauvages ont été trouvés positifs à la PPA, à moins de 100 km de la frontière française.

La PPA est une menace durable pour les élevages français. L'exemple de l'Italie montre qu'elle peut toucher à tout moment n'importe quelle zone indemne, d'où l'importance que l'ensemble des éleveurs prenne des mesures de protection de leurs animaux.

Des informations épidémiologiques actualisées sont disponibles sur le site internet de veille sanitaire internationale de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale : https://www.plateforme-esa.fr/page/thematique-peste-porcine-africaine

Sources de contamination de l'élevage

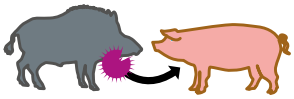

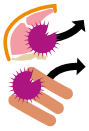

- par contact direct ou indirect entre des sangliers sauvages infectés ou leur environnement et des porcs d'élevage ;
- par ingestion par les porcs de produits issus de viande de porcs contaminés (y compris la charcuterie)
- par contact avec des personnes, véhicules, matériels contaminés.

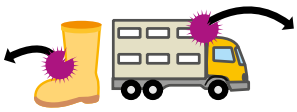

Sources possibles de contamination pour la France :

- Propagation de proche en proche via des déplacements de sangliers depuis l'Italie,
- Transport du virus par les activités humaines: véhicules, aliments, matériels contaminés, ...

La biologie du sanglier :

Le sanglier est un animal dont l'activité est principalement nocturne, le passage de sangliers près d'un élevage peut passer inaperçu.

Les contacts entre porcs et sangliers dans les élevages porcins se produisent essentiellement quand les mâles solitaires recherchent des femelles pour se reproduire. Les sangliers peuvent être attirés par les élevages pour des raisons alimentaires, à certains moments de l'année où il existe une pénurie de ressources alimentaires dans le milieu naturel.

Les risques d'intrusion de sangliers dans les élevages sont plus importants en proximité de forêt ou de zones boisées.

Plusieurs autres maladies graves peuvent être transmises par les sangliers aux porcs domestiques :

- Maladie d'Aujeszky,
- Brucellose porcine,
- Trichinellose,
- Peste porcine classique, ...

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité
INAPORC
ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine
GDS France
sngtv
LA COOPÉRATION AGRICOLE
ifip Institut du porc